La Dépêche Meulsonne

Numéro 50

Janvier 2011

NFORMATIONS MUNICIPALES







La dépêche meulsonne fête son 50ème numéro!!!

www.mairie-maron.fr

EDITORIAL

2010 aura été une année riche en évènements et en réalisations diverses. Le Conseil Municipal dans le respect des engagements pris, a ouvert et poursuivi des dossiers importants pour Maron et ses habitants :

- Le Plan Local d'Urbanisme voté en décembre à l'unanimité. Il a donné lieu à des échanges et des débats riches et passionnants. Aidé par nos partenaires que je remercie ici vivement, nous avons construit un P.L.U. qui va servir d'épine dorsale et de référence pour l'avenir de notre village.
- La nouvelle mairie dont le dossier entre dans une phase active et constructive. Nous vous informerons régulièrement de l'évolution de ce projet qui nous tient à cœur.
- La construction de la Halte Fluviale réalisée sous la responsabilité de la Communauté de Communes avec qui nous avons de nombreux dossiers en commun : transport, eau, assainissement, culture, animation jeunesse, etc...
- La mise en place du site internet inauguré lors des vœux 2010. Merci aux bénévoles qui le font vivre en répondant au plus près aux demandes et aux attentes des habitants.
- La mise en place en Lorraine et sur notre commune de la Télévision Numérique Terrestre, la T.N.T. comme nous avons l'habitude de la nommer. J'en profite pour féliciter les membres du Conseil d'administration de la Régie de Télédistribution pour leur constante disponibilité et leur dévouement. Grâce à eux le service aux habitants est assuré dans les meilleures conditions. Ils sont à votre écoute et suivent attentivement l'évolution des technologies dans ce domaine. Le Conseil d'Administration vient de signer un nouveau contrat avec l'entreprise Villaume qui remplace l'entreprise Scheider suite à cessation d'activité.
 - Bonne retraite Monsieur et Madame Scheider. Merci pour les services que vous nous avez apportés depuis 1971 date de la création du Télé-Club et bienvenue à M. Villaume qui prend le relai dans les meilleures conditions.
- La mise en place de la nouvelle aire de jeu réalisée dans les normes de sécurité actuelles est un autre dossier conclu en 2010.
- La poursuite et la fin des travaux à l'école. Engagés depuis 2002, ils y apportent confort et sécurité pour nos enfants et leurs enseignants. J'en profite pour rendre hommage et remercier tout le personnel de l'école pour les nombreuses missions qu'il assume avec sérieux et efficacité. Enseignants et équipe éducative, vous savez que vous pouvez compter sur l'appui permanent des élus des deux communes qui gèrent pour vous et avec vous le Groupement Scolaire.
- Et j'en terminerai par la fin de la pose des points lumineux sur l'ensemble de notre commune clôturant ainsi un programme d'aménagement sécuritaire lancé depuis plusieurs années.
- Sur ce point particulier de la sécurité, nous avons engagés des discussions avec le Conseil Général à propos des améliorations à apporter au niveau de la circulation routière : entrées de village, respect de la vitesse, sécurité des piétons. C'est un vaste dossier qui nous engage sur plusieurs années. Nous vous informerons de l'évolution de cette réflexion par le biais de la Dépêche Meulsonne et du site internet que vous êtes nombreux à consulter. Nous vous savons tous très sensibles sur ce point.

Vous le constatez avec moi, le travail ne manque pas.

Les adjoints et les élus du Conseil municipal que je salue et que je remercie pour leur soutien, leur présence et leur fidélité à leur engagement savent combien il est important de rester à votre écoute.

A mi parcours, le bilan est encourageant.

Et c'est dans cet état d'esprit positif et constructif que le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères pour une bonne et heureuse année, pour vous, votre famille et vos amis ainsi que tous vos proches.

J'associerai à ces vœux le personnel communal toujours disponible pour assurer dans les meilleures conditions les missions de service public qu'il assume avec sérieux.

Merci aussi aux bénévoles et responsables du secteur associatif.

Ils sont nombreux dans notre village et ont besoin de votre appui et parfois de votre investissement personnel pour poursuivre les actions engagées.

Je les assure de mon soutien et de celui du Conseil Municipal pour les aider à aller jusqu'au bout de leurs projets.

J'ai une pensée particulière pour les bénévoles de la bibliothèque, de l'Association Bélier Meulson, de l'Association Familles Rurales et du Comité des fêtes qui se mobilisent fortement tout au long de l'année. Encouragez les et soutenez les car de près ou de loin nous sommes tous concernés.

Je ne pourrai conclure ce tour d'horizon sans marquer mon admiration et ma satisfaction ressenties, j'en suis sur par vous tous, pour le travail admirable réalisé par les « Amis du Lavoir ». Nous avons tous suivi l'évolution de ce chantier qui a duré plusieurs années. Un grand bravo pour ce travail de restauration à l'ancienne dans la plus pure tradition lorraine. Cette œuvre collective réalisée simplement, dans un bon esprit et une ambiance sympathique, redore l'image de notre village et fait la fierté de tous.

Merci aux bénévoles, merci aux intervenants extérieurs au village, merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce bel ouvrage.

Bienvenue aux nouveaux habitants. Vous êtes cette année 13 familles à avoir emménagé dans notre commune. Vous pourrez rapidement le constater, la vie à Maron est très agréable. Nous faisons tout pour faciliter votre arrivée dans notre village ainsi que dans notre Communauté de Communes. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, observations et propositions.

Mon propos ne serait pas complet sans un remerciement et un hommage à nos commerçants et artisans. Ils nous permettent de trouver dans la proximité les services dont nous avons besoin. Nous devons les soutenir et les encourager car ils sont un rouage important dans la vie de notre commune.

Merci également à tous nos partenaires institutionnels qui nous soutiennent et nous encouragent dans nos projets. Je tenais à les saluer et leur dire combien ils nous aident régulièrement à trouver la meilleure voix dans nos différents projets.

Jean-Marie BUTIN

Maire de Maron

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2010

Bilan de la concertation pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'objectif de la concertation et les modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, à savoir :

- > information sur le projet dans le bulletin municipal « la Dépêche Meulsonne »
- > mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- > organisation de deux réunions publiques (07/10/2009 et 30/09/2010)

Le bilan de cette concertation fait apparaître des remarques dont il a été tenu compte dans la mesure où elles ne remettaient pas en cause le PADD.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300.2;

Vu la délibération en date du 20 octobre 2008 prescrivant l'élaboration du PLU et engageant la concertation ; Vu le bilan présenté par le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de cette concertation, et décide de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU de la commune.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R.123.18, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de P.L.U. a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U.

Vu la délibération en date du 20/10/2008 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et définissant les modalités de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.123.9,

Vu la délibération en date du 20/12/2010 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du P.L.U,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123.9, L.300.2. et R.123.18

- Entendu l'exposé de monsieur le maire,
- Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Arrête le projet de P.L.U. de la commune de MARON tel qu'il est annexé à la présente ;
- Précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :
- * à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U
- * aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet, de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat.

Conformément aux articles R.123.18, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie. Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public (article L. 300-2).

Contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel communal

Le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 14 juin 2010, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Décide d'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur: CNP Assurances

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois

Conditions : Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :

Formule tout risques: TR 10 AR en MO

Taux correspondant: 5,30 %

Assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC :

Formule tous risques: TR 10 AR en MO

Taux correspondant: 1,15 %

Autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Donne délégation au Maire pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Indemnité de Conseil au Receveur municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant l'arrivée à la Trésorerie de Neuves-Maisons d'un nouveau Trésorier, Monsieur ROY, suite au départ de Madame WAXWEILER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide:

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum de 100 % par an

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur ROY Jean-Pierre.

L'indemnité est acquise au receveur pour toute la durée du mandat municipal et peut être modifiée pendant cette période par délibération dûment motivée.

Etude de sécurité en traverse : validation du diagnostic communal

Monsieur le Maire explique qu'une étude est en cours sur les possibilités d'aménagement des entrées de village en vue d'en améliorer la sécurité,

Vu le dossier « diagnostic communal » établi par la commune pour les services du Conseil Général (DIRAT),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de valider ce diagnostic communal dans son ensemble.

ETAT - CIVIL 2010

NAISSANCES



•	Alexis Arnaud Etienne CLEMENT	22-03-2010	à NANCY
•	Clément Guillaume DUCRET	28-03-2010	à NANCY
•	Ambre Pauline DUCRET	28-03-2010	à NANCY
•	Raphaël Bertrand Dimitri KARA	05-06-2010	à NANCY
•	Clément DELANOY	10-08-2010	à NANCY
•	Eliot SOMMER	08-09-2010	à NANCY
•	Hermione Christiane Sophie COUPERNOT	10-11-2010	à NANCY

MARIAGES



•	Gérard François Georges ASSELINEAU et Marianne Alice Christiane Andrée DIREN	27-02-2010
•	Christophe Claude François André ROBERT et Carole Paulette Jacqueline OLIO	20-03-2010
•	Gérard Michel SCHIVRE et Eliane France MOUTOUSSAMY	24-04-2010
•	Michel Georges ANCE et Karën Edwige FORT	28-04-2010
•	Mathieu Jean-Michel BOULANGER et Patricia Claude Marcelle PAGLIARINI	15-05-2010
•	Franck Luc Marc GEORGES et Coryse Manuelle GENY	18-06-2010
•	Jacques André SOUHAIT et Valérie Micheline DOUDOT	26-06-2010

<u>DÉCÈS</u>

•	Monsieur Yvon Alphon Ernest HEIDEGER	04-01-2010	à MARON
•	Monsieur Jean Constant VAUGENOT	27-01-2010	à VANDOEUVRE-LES-NANCY
•	Madame Francine Elisa BONNENFANT veuve CANU	14-03-2010	à NEUVES-MAISONS
•	Monsieur Claude Emilien CREMER	21-06-2010	à PULNOY
•	Madame Léonie Marguerite PIERGA veuve CREMER	07-07-2010	à VANDOEUVRE-LES-NANCY
•	Madame Simone SCHETZEL veuve FERRY	30-12-2010	à CIREY-SUR-VEZOUZE

NOUVEAUX HABITANTS

•	Mr GLESS Joël et Mme ROTH Valérie	16 rue de Nancy
•	Mr et Mme RUFFIER Laurent	16 rue de Nancy
•	Mr MATHIEU Kevin et Melle MOUGENOT Clémentine	26 rue de Nancy
•	Mr LECOANET Henri	33 rue de Nancy
•	Mr MOHAMED BELKACEM Karim et Melle MARIE Emilie	67 rue de Nancy
•	Mme BORELLA Catherine	71 bis rue de Nancy
•	Mr LABRIET Alexandre et Melle BOUQUARD Aline	127 rue de Nancy
•	Mr et Mme LAMORLETTE	13 rue de Toul
•	Mr ZENIDIU Anthony et Melle CANEL Vanessa	15 rue deToul
•	Mr et Mme MULLER-DIDON Richard et Nadège	17 rue de la Gare
•	Mr et Mme GUYOT Florent et Sylvie	32 rue de Flavigny
•	Mr et Mme MULLER	78 rue de Flavigny
•	Mr FRIEDERICH Jérémie et Melle BALTHASAT Vincianne	La Croche

Bilan des travaux réalisés en 2010

L'année 2010 fut une année riche en divers travaux. La liste ci-jointe vous indique le type de travaux ou projets réalisés dans la commune.

Achat de matériel

Achat d'un lave vaisselle pour la salle polyvalente	3 022 €
Achat d'une sonorisation pour commémorations et fêtes	1 130€
Achat d'une débroussailleuse	745€

4 897€

Travaux d'entretien divers

Entretien de la place Charles De Gaulle (nids de poule)	179€
Modification de l'éclairage public sur la place Ch.de Gaulle	383€
Remplacement d'un chauffe-eau du 15 rue de Toul	620€
Remplacement d'un chauffe-eau au groupe scolaire	525€
Remplacement d'un lavabo au groupe scolaire	703€

2 410€

Travaux de sécurité

	Salle polyvalente	773€
Mise aux normes sécurité installations électriques	Ecole	1 237€
who day norme securite metanatione electriques	Eglise	1 072 €
	Mairie	163€

3 244 €

Travaux d'investissement

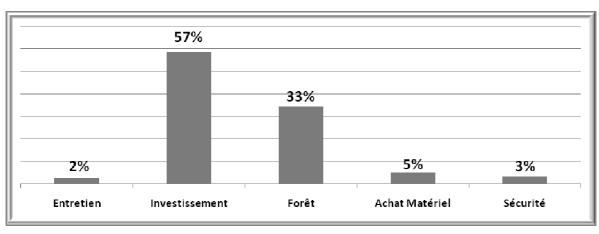
Travaux de zinguerie au 18, rue de Nancy	869€
Travaux d'isolation d'un bâtiment communal au 18, rue de Nancy	2 756€
Mise en place de stores pare soleil aux fenêtres de la salle du Conseil	574€
Amélioration des derniers points noirs en éclairage extérieur	1 859 €
Rénovation de l'aire de jeux des bosquets	17 634 €
Réfection du mur et remise en peinture du préau de l' école maternelle	7 577€
Rénovation de la classe de motricité	27 419 €
	58 687€

Travaux en forêt communale

34 321 €	
	34 321 €

Pour un montant total de : 103 559 €

Répartition des travaux



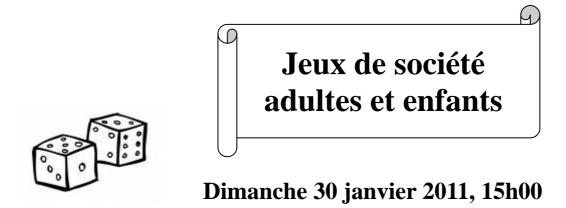


Lectures Musicales « par grand froid »

Samedi 29 janvier 2011, 17h30

Pour son deuxième cycle « culture du monde », la filoche vous propose différents aperçus de la culture scandinave, parmi lesquels les lectures musicales « par grand froid », proposées par la compagnie ça s'dégage là-bas.

Rendez-vous à 17h30 à la bibliothèque de Maron pour partir ensuite dans les rues de Maron où musiques et lectures nous feront plonger dans l'univers du danois Jorn Riel.



Rejoignez-nous, à partir de 15h00 dans la salle polyvalente de Maron avec pour seul mot d'ordre : jouer !



Samedi 12 février 2011

Tous les 2 èmes samedis du mois, à 11h00, des monstres, des sorcières, des enfants perdus, des fées, des ogres, des créatures et des aventures extraordinaires, des histoires merveilleuses et incroyables vous donnent rendez-vous à la bibliothèque de Maron. Qui sait ce qui vous attend ce samedi 12 février?

En mars, par contre, il n'y aura pas d'heure du conte car tout ce beau monde sera en vacances.



Soirée de lecture: Histoires d'Amour

Samedi 19 février 2011, 20h30

Romantiques, drôles, torrides, émouvantes, amères, étranges, sensuelles, passionnées, amusantes, coquines, tristes ou belles, des histoires d'Amour en tout genre vous attendent à la bibliothèque de Maron le samedi 19 février à partir de 20h30.

N'hésitez pas à apporter vos histoires!



Samedi 19 mars 2011, 15h00

Le programme de carnaval n'est pas encore défini, mais ce qui est sûr, c'est qu'il y aura des jeux, des danses et des rires!

Bourse aux vêtements printemps-été

Samedi 9 avril 2011

Dépôt des vêtements : Samedi 9 avril de 8h30 à 12h

Vente : Samedi 9 avril de 14h à 18h

Retrait : Dimanche 10 avril de 10h à 11h **Inscription :** 3 euros pour 15 articles

15% de la vente sont retenus par l'association

* * * *

Renseignements: Katherine Moser 03.83.47.72.75



Les élèves de CM1 CM2 se mobilisent pour E.L.A.

Début octobre 2010, après **un débat sur la différence** avec les élèves, la maîtresse a proposé à la classe de participer, le 18 octobre à la dictée nationale, d'E.L.A. La dictée, écrite cette année par Marc LEVY, avait pour titre « la gifle de lumière ».

Les enfants ont accepté et ont même été plus loin en allant parcourir les villages de Maron et Sexey- aux -Forges à la rencontre des gens pour leur demander un don pour soutenir l'association ELA.

Afin de pouvoir expliquer aux habitants ce qu'est cette association et ce à quoi ils participaient, les enfants ont visionné, en classe avec leur maîtresse, un DVD envoyé par ELA. Sur celui-ci étaient expliqué la maladie ciblée (la leucodystrophie), le rôle de l'association, le niveau actuel des recherches ainsi que le chemin restant à faire.

Les enfants ont ainsi récolté la somme de 474,60 euros (les sommes données en liquide ont été versées sur le compte d'E.L.A. et les chèques envoyés directement à l'association) donnée à ELA, accompagnée de photographies et d'un article.

Les élèves ainsi que la maîtresse tiennent à remercier les généreux donateurs issus de l'école et des villages.





INFORMATION

Une nouvelle rubrique va bientôt apparaître sur le site internet de la commune : www.mairie-maron.fr

« Programme animation jeunesse »

Vous y trouverez tout ce qui concerne les activités proposées pour et par les adolescents (11-18 ans) sur la commune de Maron et les communes voisines .

Résultats DON DU SANG du 07 janvier 2011

45 personnes, 41 ont donné, dont 5 Plasmaphérèses et 1 nouveau Un grand merci à tous les donneurs qui ont participé.

Calendrier 2011 de ramassage des sacs jaunes

FEVRIER	04 - 18	AOUT	05 - 19
MARS	04 - 18	SEPTEMBRE	02 - 16 - 30
AVRIL	01 - 15 - 29	OCTOBRE	14 - 28
MAI	13 - 27	NOVEMBRE	11 - 25
JUIN	10 - 24	DECEMBRE	09 - 23
JUILLET	08 - 22		

Horaires d'ouverture de la déchèterie Moselle et Madon

Horaires d'hiver	Horaires d'été
Du 1er novembre au 31 mars	Du 1er avril au 31 octobre
Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi
De 13h30 à 18h	De 13h30 à 19h
Les samedis de 9h à 12h	Les samedis de 9h à 12h
Puis de 13h30 à 18h	Puis de 13h30 à 19h
Les dimanches de 9h à 12h	Les dimanches de 9h à 12h

La déchèterie est fermée tous les jours fériés

Planning de balayage des rues 2011

La société VIVALOR mandatée par la Communauté des Communes Moselle et Madon passera dans les rues du village pour procéder au balayage. Merci d'éviter de stationner vos véhicules le long des trottoirs les jours suivants :

- Jeudi 17 février 2011 - Lundi 9 mai 2011 - Lundi 7 mars 2011 - Vendredi 17 juin 2011

- Jeudi 14 avril 2011

Imprimé en Mairie de MARON **2** 03.83.47.26.23 Responsable de la publication : Jean - Marie BUTIN

Comité de rédaction : Edmond GARBO - Marina CHARRIER-GROJEAN - Aldo DE ZAN

Aïcha MOHRAZ - Claude SAUNDERS - Nicolas VOIRAND

Photos : Ecole de Sexey